

Image not found or type unknown



## Nuisance sonore en mitoyenneté

Par **ANTONI\_old**, le **07/12/2007** à **13:03**

L'immeuble de mon voisin est en limite de propriété mais n'est pas considéré comme mitoyen. La bâtisse étant ancienne, l'acte notarié l'autorise aux vues. A-t-il le droit d'ouvrir portes ou fenêtres existantes donnant sur ma cour ?

Ma question est motivée par sa demande de supprimer mes groupes d'aérothermie récemment installés par une société agréée qui, bien que très silencieux, "l'empêchent de dormir fenêtre ouverte".